

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE – ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Règlement de la Consultation (RC)

Pouvoir adjudicateur : Le Groupement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé



Objet de la consultation :

**FOURNITURE D'UNE SOLUTION EN MODE SAAS POUR L'OPTIMISATION DES
PRESCRIPTIONS MEDICAMENTEUSES DANS LE PARCOURS DE SOINS DES PATIENTS
NORMANDS, AVEC UN PREMIER PERIMETRE PORTANT SUR LE PARCOURS
D'ONCOLOGIE**

Marché n° : 2021-03

Rédacteur	Karine HAUCHARD
Contact	contact@normand-esante.fr
Date	15/07/2021
Nombre de pages	13
Date et version de mise à jour	26/08/2021– v2

Date limite de remise des offres :	24/09/2021 à 12h00
Date limite pour poser des questions :	17/09/2021 à 12h00

SITE DE CAEN

Siège social
Bâtiment COMETE
7 longue vue des astronomes
14111 Louvigny
02 50 53 70 00

SITE DE ROUEN

1231 rue de la sente aux bœufs
76160 Saint Martin du Vivier
02 32 80 91 50

contact@normand-esante.fr

Sommaire

Sommaire	2
Généralités.....	3
1.1 Acceptation des candidats.....	3
1.2 Informations confidentielles	3
2 Objet.....	3
2.1 Présentation du pouvoir adjudicateur.....	3
2.2 Objet de la consultation.....	3
3 Présentation du marché.....	4
3.1 Forme juridique de l'accord-cadre.....	4
3.2 Procédure de passation	4
3.3 Allotissement.....	4
3.4 Durée de l'accord-cadre.....	4
3.5 Variantes	4
4 Conditions de participation des candidats	5
4.1 Groupement	5
4.2 Délai de validité des offres finales.....	5
5 Contenu du dossier de consultation	5
6 Modalité de retrait du dossier de consultation	6
7 Modification du dossier de consultation	6
8 Renseignements complémentaires / questions	6
9 Présentation des candidatures et des offres.....	6
9.1 Généralités.....	6
9.2 Documents relatifs à la candidature.....	7
9.3 Documents relatifs à l'offre	8
10 Modalités de remise des plis	9
10.1 Conditions de remise des offres par voie dématérialisée	9
10.1.1 Support et mode de transmission	9
10.1.2 Modalités de remise électronique des plis.....	9
10.1.3 Modalités de signature	10
10.1.4 Copie de sauvegarde.....	10
11 Date limite de réception des plis.....	10
12 Modalités de vérification des candidatures.....	10
13 Sélection des candidatures et jugement des offres.....	11
13.1 Critères de sélection des candidatures	11
13.2 Jugement des offres.....	11
14 Passation et attribution des bons de commande	12
15 Voie et délais de recours	12

Généralités

1.1 Acceptation des candidats

La participation à la présente consultation entraîne l'acceptation sans réserve par les candidats des dispositions du présent règlement de consultation, toute offre assortie de réserves sur le règlement ou l'un quelconque des documents de la consultation étant réputée irrégulière.

1.2 Informations confidentielles

Dans le cadre de la présente consultation, les candidats seront soumis à une obligation de confidentialité, laquelle couvre toutes les informations qui ont pu être communiquées lors de la présente consultation, et ce pendant une durée **de dix (10) ans** à compter de l'envoi et/ou de la mise en ligne du présent dossier de consultation.

Les candidats s'engagent à faire respecter cette stipulation par l'ensemble de leur personnel et leurs partenaires, y compris les sous-traitants.

Aucune communication des éléments du dossier par les candidats à des tiers ne sera possible sans avoir obtenu l'accord préalable et écrit du Pouvoir adjudicateur.

Les candidats et le Pouvoir adjudicateur ne seront pas soumis à l'obligation de confidentialité prévue au présent paragraphe en cas d'obligation légale ou de décision de justice de fournir des informations confidentielles à une autorité publique ou à un tiers. Dans cette hypothèse, le Pouvoir adjudicateur ou le candidat devra informer l'autre partie de la requête ou de l'injonction qui lui a été faite de communiquer.

Les candidats ne devront en aucun cas reproduire et/ou utiliser les signes distinctifs du Pouvoir adjudicateur, bénéficiant ou non d'une protection juridique spécifique, pour toute activité de communication, sauf autorisation préalable expresse du Pouvoir adjudicateur.

2 Objet

2.1 Présentation du pouvoir adjudicateur

L'accord-cadre objet du présent règlement est passé par :

Groupeement de Coopération Sanitaire Normand'e-santé
7 longue vue des astronomes
Bâtiment Comète
14111 Louvigny

2.2 Objet de la consultation

Le présent Marché concerne la mise à disposition d'une solution en mode SAAS pour l'optimisation des prescriptions médicamenteuses dans le parcours de soins des patients Normands avec un premier périmètre portant sur le parcours d'oncologie.

Les besoins à satisfaire sont décrits dans le C.C.T.P. (Cahier des Clauses Techniques Particulières) et portent sur la fourniture d'une solution technique pour informatiser la conciliation médicamenteuse et améliorer la coordination des soins entre la ville et l'hôpital.

Les prestations proposées dans le cadre du présent marché sont à réalisées au bénéfice de Normand'e-Santé afin de compléter l'offre de services disponible au travers du Système d'Information régional appelé

ENRS et peuvent également être commandés par les adhérents bénéficiaires de la centrale d'achat (incluant les adhérents actuels de NeS et ceux qui ont adhéré au cours de l'exécution des accords-cadres).

L'objet de la présente consultation est donc de proposer la fourniture d'une solution en mode SAAS pour l'optimisation des prescriptions médicamenteuses, la formation et le maintien en condition opérationnelle de celle-ci permettant de compléter le bouquet de service mis à disposition des adhérents de NeS au travers de l'ENRS.

3 Présentation du marché

3.1 Forme juridique de l'accord-cadre

La présente consultation est un marché tel que défini à l'article L 1110-1 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes conformément aux articles L 2125-1, R 2162-2 alinéa 2, R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique.

3.2 Procédure de passation

Le présent marché est passé selon une procédure d'**appel d'offre ouvert** conformément aux articles R 2161-2 à R 2161-5 du code de la commande publique.

Ce marché comprend une partie à prix forfaitaire et une partie à prix unitaires à bons de commande sans minimum et sans maximum en application de l'article 77.I du code des marchés publics. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur ou directement par ses adhérents bénéficiaires au fur et à mesure des besoins.

3.3 Allotissement

La présente consultation ne permettant pas l'identification distincte de prestation, le présent marché ne fait pas l'objet d'allotissement.

Ce marché qui n'est pas alloti, est construit autour d'une prestation globale de services tant dans une composante d'hébergement que dans une composante applicative, qui couvre la Solution décrite dans le CCTP.

3.4 Durée de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu pour une **durée ferme d'un (1) an** et prend effet à compter de sa date de notification.

Ce marché est **reconductible trois (3) fois pour une durée d'un (1) an** par reconduction tacite conformément à l'article R 2112-4 du code de la commande publique, soit au total **un maximum de quatre (4) ans**.

3.5 Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat dans l'offre ne sont pas autorisées.

Toutefois, le candidat peut proposer en complément de son offre de base, permettant de couvrir le besoin exprimé dans le C.C.T.P., des alternatives permettant de répondre aux besoins exprimés, sous format d'options. Ces options ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des offres.

4 Conditions de participation des candidats

4.1 Groupement

Une candidature peut librement se faire soit individuellement, soit sous la forme d'un groupement en application des dispositions des articles R 2142-19 et suivants du code de la commande publique.

En cas de groupement, il appartient au candidat de spécifier si celui-ci est conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

Attention : le mandataire du groupement doit être habilité par l'ensemble des adhérents du groupement à les engager contractuellement. Si les cotraitants n'ont pas habilité le mandataire à les engager contractuellement, chaque membre du groupement doit signer les documents dont le présent règlement impose la signature.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du Titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 euros T.T.C.

Aucune modification au sein des groupements postérieurement à la remise des candidatures ne sera acceptée.

4.2 Délai de validité des offres finales

Les offres remises par les candidats auront une durée de validité de 120 jours à compter de la date limite de réception fixée dans le présent règlement.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats de prolonger la durée de validité de leur offre.

5 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comporte les pièces suivantes :

Document	Format	A retourner par le candidat
1. Le présent règlement de la consultation (RC)	PDF	Non
2. L'acte d'engagement (ATTRI 1) à compléter par le candidat	WORD	<u>Oui</u>
3. Le Bordereau des prix unitaires à compléter par le candidat (BPU)	EXCEL	<u>Oui</u>
4. Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) à compléter par le candidat	EXCEL	<u>Oui</u>
5. Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	PDF	Non
6. Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	PDF	Non
7. Le formulaire DC1 pré-rempli	WORD	<u>Oui</u>
8. Le formulaire DC2 pré-rempli	WORD	<u>Oui</u>
9. Le cadre de réponse, fourni par le Pouvoir Adjudicateur à compléter par le candidat à la lecture des éléments du CCTP	WORD	<u>Oui</u>

6 Modalité de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut être téléchargé gratuitement. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://normand-esante.e-marchespublics.com/>

Le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

7 Modification du dossier de consultation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats seront informés de ladite modification et devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

8 Renseignements complémentaires / questions

Toute question ou renseignement complémentaire administratif ou technique des opérateurs économiques relatifs à la présente consultation sera transmise uniquement via la plateforme de dématérialisation sur le site <http://normand-esante.e-marchespublics.com/>

Par ailleurs, les candidats ou soumissionnaires sont tenus de signaler via cette plateforme, les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de les léser ou les conduire à renoncer à répondre à la lecture des documents de la présente procédure. A défaut de les avoir signalées, les candidats ou soumissionnaires sont réputés admettre que ces anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions ne les ont pas lésés dans leur compréhension des exigences du dossier de consultation et de leurs obligations contractuelles futures au stade de l'exécution de l'accord-cadre et ses bons de commande.

Le Pouvoir Adjudicateur s'efforcera de répondre aux questions au fur et à mesure de leur arrivée.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas répondre aux demandes qui seraient émises dans un délai de moins de 5 jours avant la date limite de remise des candidatures ou des offres.

9 Présentation des candidatures et des offres

9.1 Généralités

Les candidatures et les offres des candidats seront intégralement rédigées en français et les candidats sont tenus de libeller leur offre en euros.

Le candidat remettra un dossier complet comprenant les éléments visés ci-après.

Chaque candidat doit produire un dossier complet dûment rempli comprenant les pièces datées et signées, le cas échéant, par lui (le signataire doit avoir la capacité à pouvoir engager la société dans le cadre de réponse à des marchés publics).

9.2 Documents relatifs à la candidature

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTR11 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

- L'imprimé DC1 complété par une personne habilitée à engager la société comprenant notamment :
 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- L'imprimé DC2 complété par une personne habilitée à engager la société, présentant les renseignements suivants :
 - Au titre des capacités professionnelles et techniques
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
 - Une présentation sous forme de liste des principales fournitures livrées au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire
 - Au titre des capacités économiques et financières
 - Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
 - Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Les soumissionnaires ont également la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

<https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr>

Le soumissionnaire peut également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales.

NOTA : Pour permettre d'apprécier de manière optimale les capacités techniques et professionnelles, l'opérateur économique devra apporter, par tout moyen de preuve acceptable, la garantie qu'il possède les ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché public en assurant un niveau de qualité approprié.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

NOTA 2 : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le Pouvoir Adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximal de 5 jours.

NOTA 3 : En cas de groupement, chaque membre du groupement doit remettre les documents mentionnés ci-dessus.

9.3 Documents relatifs à l'offre

Le candidat remet un dossier constituant son offre et comprenant les pièces suivantes **complétées**, en respectant les exigences suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE), dûment complété, daté et signé,
- Le Cadre de Réponse Financier comprenant :
 - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété,
 - Le Détail Quantitatif Estimé (DQE)
- Le Cadre de Réponse technique complété.

Attention : L'acte d'engagement, le cadre de réponse technique et le cadre de réponse financière (BPU) sont fournis en format Word et Excel pour faciliter le dépôt dématérialisé. Les candidats ne doivent en aucun cas modifier ces documents mais seulement les compléter.

L'offre du candidat aura valeur contractuelle.

L'offre établie par le candidat doit être conforme au dossier de consultation ; elle doit être faite sans réserve.

Il n'est pas nécessaire au candidat de retourner les pièces de marché suivantes. Toutefois par le seul fait qu'il soumissionne, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de la totalité des pièces de marchés ci-dessous et en accepte les termes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) à accepter sans aucune modification
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) à accepter sans aucune modification
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) à accepter sans aucune modification

Précisions sur l'acte d'engagement :

Ce document est la pièce principale du marché.

En signant l'acte d'engagement, le candidat adhère aux clauses et spécifications du marché (documents constitutifs, tel que le CCAP et le CCTP).

Précisions sur le cadre de réponse financier :

Les offres doivent être conformes aux spécifications administratives et techniques définies dans les documents composant le marché public.

Le candidat établit impérativement son offre de prix libellée en Euro, arrondie à **deux décimales**.

L'offre doit mentionner obligatoirement un prix unitaire Hors Taxe, un montant total Hors-Taxe, les montants des taxes fiscales et parafiscales, et le montant Toutes Taxes Comprises, sur la base des quantités totales indiquées dans le cadre de réponse financier.

Précisions sur le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) :

Le candidat devra calculer le montant total estimé en complétant l'onglet « DQE » du fichier Excel, à partir du Bordereau des Prix Unitaires établi préalablement.

Ce DQE n'a pas de valeur contractuelle, il est uniquement destiné à comparer les offres financières des différents candidats et à évaluer le critère 1 de l'évaluation des offres.

ATTENTION

Une référence par ligne est à renseigner. Le candidat ne devra pas indiquer sur une seule et même ligne des mentions telles que « toutes références » ou « voir doc ».

10 Modalités de remise des plis

10.1 Conditions de remise des offres par voie dématérialisée

10.1.1 Support et mode de transmission

La remise des offres s'effectue par voie dématérialisée, sur le profil d'acheteur, accessible à l'adresse suivante : <http://normand-esante.e-marchespublics.com/>

Les envois des plis s'effectuent obligatoirement par voie électronique.

10.1.2 Modalités de remise électronique des plis

Les candidats devront transmettre leur(s) proposition(s) (candidature et offre) sous forme dématérialisée sur le site <http://normand-esante.e-marchespublics.com/> en réponse à l'appel d'offre publié.

La date et l'heure de dépôt des plis des candidats prise en compte par le Pouvoir Adjudicateur seront celles de dépôt sur le site cité ci-dessus.

Il est rappelé, que les candidats ont la possibilité de télécharger un dossier de consultation et/ou de répondre par voie électronique pour les marchés dont les liens « Dossier » et « Dépôt » sont accessibles.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Les formats des fichiers envoyés ne pourront être que : .doc / .docx / .rtf / .pdf / .xls / .xlsx
- Ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse
- Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité par l'acheteur. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais
- Charte de nommage des documents :
 - Pas de caractères spéciaux
 - Pas d'accents
 - Pas d'apostrophes
 - Pas d'espace (séparation par – ou _)
 - Mettre le nom ou les initiales de votre société en fin de nom de document
 - Ne pas dépasser 64 caractères pour chaque document déposé

Comment se déroule la remise d'une candidature ou d'une offre en ligne :

- A partir de l'interface proposée, cliquer sur le lien « Dépôt » dans la liste des avis
- Lors de la première visite, vous devez vous identifier. Lors des suivantes, il suffit d'indiquer le nom d'utilisateur et le mot de passe validés par la plateforme
- Première étape, vous pouvez vérifier les prérequis techniques et juridiques liés à la remise d'une offre en ligne. Pour une première utilisation, il est recommandé d'effectuer une simulation en amont, proposée par la plateforme
- Aucun logiciel n'est requis pour cette application, en dehors de la compatibilité de votre poste avec java (à jour). Un autotest est accessible sur la plateforme dans le menu « Aide / Prérequis » de votre espace privatif

10.1.3 Modalités de signature

Conformément au présent règlement de consultation, seul l'acte d'engagement est à retourner signé par le candidat.

A défaut, les candidats sont informés que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

L'Acte d'Engagement est à signer de manière manuscrite. Le candidat se chargera de numériser l'Acte d'Engagement signé afin de le transmettre par voie électronique conformément aux modalités de remise électronique des plis.

10.1.4 Copie de sauvegarde

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Ne pas ouvrir - copie de sauvegarde ».

Les copies de sauvegarde sont ouvertes dans les conditions de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

11 Date limite de réception des plis

Les candidatures doivent impérativement faire parvenir leurs dossiers de candidature avant la date et heure limite mentionnée en page de garde.

Il est précisé que le temps de dépôt sur la plateforme de dématérialisation peut être important en fonction de la taille des fichiers et des aléas dans la transmission électronique.

NeS invite les candidats à anticiper le **dépôt des plis plusieurs heures avant la date et l'heure limite** de réception mentionnée en page de garde.

NeS n'accordera pas de délai supplémentaire. Le non-respect de ce délai impératif entraînera immédiatement l'irrecevabilité de l'offre.

12 Modalités de vérification des candidatures

Conformément à l'article R 2144-3 du code de la commande publique, le Pouvoir Adjudicateur vérifie, avant l'envoi de l'attribution du marché, les informations figurant dans la candidature.

Les documents suivants devront être transmis au Pouvoir Adjudicateur dans un délai de dix (10) jours à compter de l'envoi de la demande du GCS Normand'e-santé :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétent prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K ou extrait Kbis).

Il est rappelé aux soumissionnaires qu'il s'agit des certificats relatifs à la situation des entreprises précédemment au lancement de la présente consultation.

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère des finances et des comptes publics du 22 mars 2019.

13 Sélection des candidatures et jugement des offres

13.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidats sont jugés sur leurs capacités techniques et financières à répondre aux besoins et justifiant de leur expérience et compétences dans le domaine concerné.

Seront éliminés les candidats n'ayant pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

13.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L 2152-1 à L 2152-4, R 2152-1 et R 2152-2 du code de la commande publique.

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

Critères d'évaluation des offres			Source de l'évaluation	Pondération dans l'analyse		
Critère 1 : Note financière			DQE	40%		
Critère 2 : Valeur technique et qualitative			Cadre de réponse	100		60%
Sous-critère 2.1 : Valeur technique et d'interopérabilité				35%		
Sous-critère 2.2 : Qualité des prestations de service				100	65%	
N _{t2.1} : Couverture fonctionnelle			60			
N _{t2.2} : Maintenance et support			20			
	N _{t2.3} : Formation		10			
N _{t2.4} : Démarche projet			10			
TOTAL						100%

Dans le classement des offres, il sera tenu compte des attentes énoncées dans le C.C.T.P.

En cas de discordance constatée dans une offre, les montants du Bordereau de Prix Unitaires prévaudront par rapport à la simulation de commande (DQE).

Si l'offre du soumissionnaire concerné est susceptible d'être retenue, celui-ci sera invité à mettre en concordance les détails de son offre avec les montants retenus. En cas de refus, son offre sera considérée comme étant incohérente et donc rejetée.

Critères communs d'attribution de l'accord-cadre :

Critère 1 : N_p = Note financière de l'offre, mentionnée dans le BPU et évaluation du DQE (40 %)

Critère 2 : N_t = Valeur technique et qualitative de l'offre, sur l'analyse du cadre de réponse (60%)

Sous-critère 2.1 : N_{t1} = Valeur technique et d'interopérabilité (35%)

Sous-critère 2.2 : N_{t2} = Qualité des prestations de service (65%)

- $N_{t2.1}$: Couverture fonctionnelle 60
- $N_{t2.2}$: Maintenance et support 20
- $N_{t2.3}$: Formation 10
- $N_{t2.4}$: Démarche projet 10

$$N_{t2} = 60 \times \frac{N_{t2.1} + N_{t2.2} + N_{t2.3} + N_{t2.4}}{100}$$

$$\text{Note du critère 2 } N_t = 60 \times \frac{N_{t1} + N_{t2}}{100}$$

Les offres anormalement basses au sens de l'article L 2152-5 du code de la commande publique ne sont pas prises en compte dans le calcul.

La note finale utilisée pour le classement des offres sera calculée comme suit :

Note finale = $N_p + N_t$

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse. L'offre la mieux classée sera retenue.

14 Passation et attribution des bons de commande

L'accord-cadre objet de la présente consultation est un marché à bons de commande mono-attributaire. Conformément à l'article R 2162-13 du code de la commande publique, les bons de commande sont des documents écrits adressés au titulaire de l'accord-cadre qui précisent les prestations dont l'exécution est demandée.

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable. Le titulaire de l'accord-cadre sera seul titulaire des bons de commande.

15 Voie et délais de recours

Les recours devront être introduits devant le Tribunal de Grande Instance de CAEN. La loi française est seule compétente.